

Le temps de réaction des services sociaux en question

Source : Le Progrès, www.leprogres.fr

Date de publication : 17/06/2012

La cour d'assises de la Sarthe entend à partir de demain les services sociaux. Ces derniers, bien qu'alertés de soupçons de maltraitance, pourraient avoir réagi trop tard, après une longue série de défaillances.

Le premier signalement de maltraitements sur Marina sera émis en 2006 par Julie, l'une des sœurs de la mère, hébergée chez le couple à Nanterre. Marina, cinq ans, est punie avec des douches froides, souffre d'une blessure au genou consécutive à des coups de poing que sa mère va soigner en perçant l'œdème avec une aiguille.

La grand-mère alerte le 119 (enfance maltraitée, rattaché aux conseils généraux), mais se fait rabrouer: on lui dit qu'elle invente cette histoire pour récupérer sa petite-fille. Les services du 119 ne seront pas entendus à la barre pendant le procès. La deuxième alerte viendra des deux enseignantes de Marina, scolarisée à Parennes en 2007. Elles avisent le directeur de l'école et la médecin scolaire, mais ceux-ci vont donner crédit aux explications du père, qui invente une histoire de maladie rare qui, dit-il, est à l'origine des blessures de la fillette.

La praticienne n'ira pas plus loin et estimera à la barre, droite dans son tailleur, avoir fait son travail, sans regret. Le directeur, lui, avouera s'en vouloir de s'être abstenu de tout signalement. Les Sabatier déménagent en mai à Saint-Denis d'Orques où la directrice est informée des soupçons de maltraitance par le directeur et les enseignantes de Parennes. Mi-juin, la petite n'est toujours pas inscrite dans sa nouvelle école: la directrice n'attend pas et fait aussitôt un signalement aux services sociaux et au parquet.

La médecin scolaire de l'école fera elle aussi un signalement fin juin, en constatant des traces violettes autour du cou de la petite, et de profondes ecchymoses sur tout le dos. Marina est auditionnée par une gendarme de la brigade des mineurs, mais «à la fin de l'entretien on n'a toujours pas de révélation», explique l'enquêtrice. Le gendarme chargé de l'enquête, malgré un rapport préoccupant du légiste, se contente d'aller deux fois chez les Sabatier, sans voir le père, et n'ira pas non plus entendre les fonctionnaires à l'origine du signalement.

Mis à mal à la barre, il sera le seul à assumer les critiques: le directeur d'enquête de la gendarmerie de l'époque, censé diriger l'enquête, tout comme le parquet qui classe le dossier sans suite à l'automne, ne sont pas entendus. Le 27 avril 2009, à la rentrée des vacances scolaires, Marina arrive à l'école gravement blessée aux pieds: le directeur de sa nouvelle école, à Coulans-sur-Gée, et la médecin scolaire la font hospitaliser et font un nouveau signalement aux services sociaux du conseil général.

Le centre hospitalier du Mans où est soignée Marina, alerté des soupçons de maltraitance, et après avoir vainement cherché une explication médicale à son état de santé pendant ses cinq semaines d'hospitalisation, vont aussi donner l'alerte auprès des services sociaux. Mais le 28 mai, la petite est renvoyée chez ses parents: elle succombera sous leurs coups durant l'été.